Organisation de l'Assemblée Générale constitutive de l'Interprofession de la Filière karité
CICB, du 28 au 29 novembre 2023

Les travaux de l'Assemblée Générale constitutive de l'Interprofession de la Filière karité se sont tenus les 28 et 29 novembre 2023 au Centre International de Conférences de Bamako (CICB). La cérémonie de clôture de l'Evènement était placée sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce, en présence de son Homologue de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Il faut noter également la présence du Secrétaire Général de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM).
L'Assemblée a réuni plus de 100 personnes dont les 45 Délégués des Confédérations nationales des acteurs de la filière karité par famille professionnelle, les représentants des structures techniques d'encadrement, des projets/programmes et ONGs intervenant dans la filière karité. Il faut noter, également, la présence à la cérémonie de clôture de l'Assemblée générale constitutive de l'Interprofession de la Filière karité, certains partenaires techniques et financiers dont l'Ambassade Royale de Danemark au Mali, Facilitateur des donateurs du CIR, l'Ambassade des Pays-Bas, l'Ambassade du Brésil, l'Ambassade du Canada.

1. Rappel du Contexte :

Il faut rappeler qu'une interprofession (ou organisation interprofessionnelle) est un regroupement de plusieurs acteurs économiques engagés dans une filière de production et/ou de commercialisation commune et a comme objectif d'agir pour l'intérêt commun de l'ensemble de ses membres. Développée dans le secteur agricole et agro-alimentaire, cette forme d'organisation est pourtant répandue, que ce soit dans les pays développés ou en développement.
Depuis la promulgation de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui vise, entre autres, la mise en place des organisations interprofessionnelles paysannes, plusieurs interprofessions ont été créées par les acteurs de certaines filières agricoles porteuses. Il s'agit, entre autres, de la mangue, du sésame, de l'anacarde, du riz, de l'oignon/échalote, du bétail/viande.
Aujourd'hui, la filière karité ne dispose pas d'interprofession. C'est pourquoi, le Projet de la Catégorie 2 sur le Développement de la Filière Karité (PRODEFIKA) qui est une initiative du Ministère chargé du commerce à travers l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI) vise, entre autres, l'appui à l'organisation et à la structuration de la filière karité.
Dans le cadre de la mise en œuvre du PRODEFIKA, il est prévu la mise en place de l'Interprofession de la filière Karité. Le processus de mise en place des organes de l'Interprofession a franchi plusieurs étapes, dont, entre autres :

- l'organisation de la réunion de cadrage avec les Bureaux de consultants qui ont été commis pour appuyer la mise en place des organes de l'Interprofession ;
- le choix des familles professionnelles pour la mise en place du processus de l'interprofession : la famille des Collectrices d'amandes et des Productrices de beurre de karité, la famille des Transformatrices des produits de karité et la famille des Commerçants/Exportateurs des produits de karité ;
- les réunions d'échanges et de synergie sur la mise en place de l'Interprofession ;
- l'appui à la mise en place de 1669 Sociétés coopératives ; de 105 Unions des Sociétés coopératives ; de 20 Fédérations régionales et des unions régionales des acteurs de la filière karité en mars 2023 à Kita, Koulikoro, Dioila, Ségou, San, Koutiala, Sikasso, Bougouni et Bamako ; de trois (03) Confédérations nationales des acteurs de la filière karité par famille professionnelle ;
- la mise en place et les travaux du Comité d'initiative pour l'interprofession de la filière karité, les 02, 03 et 04 août 2023 à Bamako. Les travaux de ce Comité ont permis de mettre en place du Comité d'initiative et des commissions de travail; de faire le choix de la forme juridique et des organes de gestion de l'interprofession ; d'élaborer le guide d'élection des

organes de gestion de l'interprofession et de valider les projets de statuts et règlement intérieur ;
- l'organisation d'une session d'information et de sensibilisation des membres des Confédérations nationales des acteurs de la filière karité par famille professionnelle, les 25 et 26 octobre 2023 à Bamako.

Il faut noter que la synergie des projets et programmes a permis d'appuyer l'organisation des assemblées constitutives des Fédérations régionales et des Confédérations nationales des acteurs de la filière karité par famille professionnelle. Le processus a été piloté par l'UMOCI, en collaboration avec le Projet d'Appui à l'Autonomisation Economique des Femmes dans la Filière Karité (PAEFFK) et le Programme d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO).

Le processus a été accompagné par la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSES), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) et le Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole (SP/LOA).

2. Cérémonie d'ouverture :

La cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale constitutive de l'Interprofession de la filière karité a été présidée par le Coordinateur national de l'UMOCI en présence de la Coordinatrice nationale du PAEFFK/Ministère chargé de la promotion de la femme et du Représentant du PACAO Mali.

La Coordinatrice nationale du PAEFFK a salué ce processus, qui, après plusieurs tentatives, aboutira aujourd'hui, par la mise en place de l'association interprofessionnelle de la filière karité. Elle a remercié tous les partenaires qui ont appuyé le processus. Elle a également remercié les anciens partenaires au développement qui avaient appuyé le processus de mise en place de l'interprofession. Il s'agit du CECI, du SNV, de ICCO, etc. Enfin, elle a salué le professionnalisme des acteurs de la filière karité.

Dans son discours d'ouverture, le Coordinateur national de l'UMOCI a rappelé les efforts consentis par l'UMOCI dans le cadre de la mise en place des organes de l'Interprofession, notamment les sessions de sensibilisation, l'appui à la création des Sociétés coopératives (SCOOPs), des Unions de SCOOPs, des Fédérations nationales, des Confédérations nationales, la prise en charge des travaux du Comité d'initiative, l'appui à l'organisation de la session d'information et de sensibilisation des membres des Confédérations nationales et l'organisation de l'Assemblée générale constitutive de l'Interprofession de la filière karité.

Avant de terminer, il a exhorté les différents Délégués des Confédérations nationales à faire preuve de professionnalisme pour la mise en place d'un Bureau consensuel de l'Interprofession de la Filière Karité. Enfin, il a rassuré les acteurs de la filière karité que l'UMOCI sera à leur disposition pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités de l'Interprofession de la filière karité.

3. Déroulement des travaux de l'Assemblée constitutive :

Le déroulement des travaux de l'Assemblée générale constitutive de l'Interprofession de la filière karité a été marqué par la mise en place du Bureau de l'Assemblée, le contrôle des mandats des Délégués, la validation des projets de statuts et règlements intérieurs, la mise en place des Bureaux du Conseil d'administration, du Comité de contrôle et du Conseil de discipline.

L'Assemblée a été coprésidée par les Représentantes de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) et du Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole (SP/LOA). Le Secrétariat de l'Assemblée a été assuré par le Bureau de Consultants.

Concernant le contrôle des mandats des Délégués, il a été constaté que sur 45 Délégués invités, 02 étaient absents. Ces derniers ont donné mandat à 02 Délégués présents de voter en leurs noms.

S'agissant des projets de statuts et règlements intérieurs, certains points saillants de ces projets ont été discutés. Il s'agit, entre autres, des montants des cotisations, des parts sociales, des montants à convenir pour les frais des missions des membres de l'Interprofession.

La mise en place des membres de l'Interprofession de la Filière Karité était placée sous la supervision et le constat d'un auxiliaire de justice (Huissier) avec l'appui d'un Bureau de consultants. Comme indiqué dans les statuts et règlements intérieur, les élections se sont déroulées par vote à main levée.

Le déroulement des votes ont donné les résultats suivants, à travers la mise en place des Bureaux suivants :

- le Conseil d'administration avec 13 membres ;
- le comité de contrôle avec 05 membres ;
- la commission de discipline avec 04 membres.

Le Conseil d'administration est dirigé par Madame Coumba SAMOURA, Exportatrice des produits de karité. Le Bureau de ce Conseil est composé d'un Vice-Président, d'une Secrétaire administrative, d'un Trésorier général, d'une Secrétaire à l'organisation, d'une Secrétaire à la commercialisation et à la logistique, d'une Secrétaire à la production et à la collecte, d'une Secrétaire à la transformation, d'une Secrétaire chargée à la collecte et à la production ; d'une Secrétaire chargée à la transformation ; d'une Secrétaire chargée à l'information et communication ; d'une Secrétaire chargée à la formation et à l'éducation ; d'une Secrétaire chargée des relations avec les partenaires et d'une Secrétaire chargée du contrôle qualité.

4. Cérémonie de clôture :

A la cérémonie de clôture de l'Assemblée, 04 interventions ont marqué l'évènement, notamment celles de la Présidente de l'Association interprofessionnelle de la filière karité, du Secrétaire Général de l'APCAM, du Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et le discours d'ouverture du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Selon la Présidente de l'Association interprofessionnelle de la filière karité, les défis de développement de la filière Karité sont immenses, parmi lesquels la faible industrialisation des produits de Karité dû à la faiblesse de l'investissement. Pour faire face à ce défi, il s'agit de promouvoir l'investissement dans l'industrie de Karité au Mali, en vue de créer des emplois pour la réduction de la pauvreté au Mali. Il faut, également, réviser la loi relative au taux de redevance sur les produits forestiers non lignés qui impacte négativement la compétitivité des produits de karité ; préserver la ressource karité ; et élaborer un contrat plan avec le gouvernement pour le développement de la filière karité.

Pour sa part, le Secrétaire Général de l'APCAM dira que la mise en place de l'interprofession de la filière karité est la bienvenue en ce moment. En tant que maison des paysans, il a affirmé leurs disponibilités à les accompagner à travers le département pour que cette interprofession puisse être l'une des meilleures.

A son tour, le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a déclaré que l'autonomisation des femmes rurales s'applique sur le développement des filières agricoles porteuses dont le karité.

Par ailleurs, elle a adressé ses félicitations au nouveau bureau de l'interprofession de la filière karité et l'a encouragé de relever le défi de l'existence. Elle les a aussi assurés que son département ne ménagera aucun effort pour les accompagner.

Pour terminer, elle a réitéré au nom des femmes du Mali, un plaidoyer au Ministre chargé de commerce et de l'industrie en ce terme : « Monsieur le Ministre, à quand l'industrie karité au Mali ? »

Quant au Ministre de l'Industrie et du Commerce, il a adressé ses félicitations au nouveau bureau de l'interprofession de la filière karité. Sur le plan économique, il a affirmé que la filière Karité constitue une source de revenus très importante pour les populations. Plus de

trois millions de femmes rurales vivent directement des fruits de la filière. Elle contribue également l'amélioration de la balance commerciale du Mali avec 119 186 tonnes de karité exportées pour une valeur de plus de 29 milliards FCFA entre 2019 et 2022, sur la même période, 7491 tonnes de beurre karité exportées pour une valeur de plus de 4 milliards FCFA », a-t-il expliqué.

Sur le plan stratégique, le Ministre chargé du commerce a déclaré que la filière karité est retenue dans le Document du Cadre Stratégique de la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) pour la période 2019 – 2023, elle est également prise en compte dans les politiques et stratégies de développement du département de l'industrie et du commerce. Il a affirmé que la filière Karité s'inscrit dans la politique d'industrialisation du Mali.

Enfin, le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait savoir que l'industrialisation est au cœur du moment, au cœur de moteur économique du moment. Industrialiser l'économie du Mali n'est pas une urgence mais une exigence. Il a promis qu'en cette exigence, le gouvernement du Mali en fera face ».